



UNIVERSITÉ DE FRIBOURG / UNIVERSITÄT FREIBURG

formation continue

**CERTIFICAT EN GESTION DE DOCUMENTATION ET DE BIBLIOTHÈQUE
2012-2013**

RELATIONS ECOLE-BIBLIOTHÈQUE À SIERRE

UN PARTENARIAT À ENRICHIR

**SABINE PERRUCHOU
CHALAI**

2013

TRAVAIL FINAL DE CERTIFICAT

DÉPOSÉ AUPRÈS DE

**MARC THIÉBAUD, FORMATEUR INDÉPENDANT,
RESPONSABLE SCIENTIFIQUE DU MODULE « GESTION DU CHANGEMENT ET DE LA QUALITÉ »
VALÉRIE BRESSOUD GUÉRIN, COORDINATRICE POUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET SCOLAIRES DU
VALAIS ROMAND, DIRECTRICE DE LA MÉDIATHÈQUE VALAIS SAINT-MAURICE
PERSONNE DE RÉFÉRENCE POUR LE SUIVI PÉDAGOGIQUE DU TRAVAIL**

Résumé

Les différents constats faits suite à la parution du Plan directeur des bibliothèques 2012, à la mise en place du Plan d'Etudes Romand ainsi qu'à certaines propositions du travail de bachelor de L. Cloux ont motivé la rédaction de ce travail. Son objectif est de définir concrètement les éléments à mettre en place pour développer les services de la Bibliothèque-Médiathèque de Sierre (BMS) afin de répondre aux exigences cantonales et d'intensifier les relations Ecole-Bibliothèque.

Pour ce faire, il définit les différents éléments qui formalisent ou contribuent au développement du partenariat sierrois Ecole-Bibliothèque et s'articule autour de trois axes principaux : l'axe formel par une convention Ecole-Bibliothèque, l'axe relationnel par la définition du rôle de la Commission Ecole-Bibliothèque et pour terminer l'axe informationnel par l'élaboration du portail d'informations de la BMS pour les enseignants sur le site officiel des écoles.

Table des matières

1. INTRODUCTION	1
1.1. Contexte et développement des relations Ecole-Bibliothèque	2
1.2. Genèse du travail CGDB	2
1.2.1. Travail de bachelor de Léa Cloux	2
1.2.2. Forces et faiblesses de la BMS	3
1.2.2.1. <i>Forces internes de la BMS</i>	3
1.2.2.2. <i>Opportunités externes de la BMS</i>	3
1.2.2.3. <i>Faiblesses internes de la BMS</i>	3
1.2.2.4. <i>Menaces externes pour la BMS</i>	3
1.2.3. Plan directeur des bibliothèques	4
1.2.4. Nouveau Plan d'Etudes Romand (PER)	4
1.2.5. Parallèle entre deux bibliothèques communales et scolaires	5
1.3. Objectifs de ce travail	7
2. CONVENTION ECOLE-BIBLIOTHEQUE	7
2.1. Manifeste et normes pour les bibliothèques scolaires et publiques l'UNESCO/IFLA	7
2.2. Directives du 15 février 2013	8
2.3. Convention Ecole-Bibliothèque	8
2.3.1. Objectifs de la convention	8
2.3.2. Eléments contractuels	9
2.3.3. Partenaires	9
2.3.3.1. <i>Rôles de la bibliothèque</i>	9
2.3.3.2. <i>Rôles de l'école</i>	10
2.3.4. Durée et renouvellement	
3. COMMISSION ECOLE-BIBLIOTHEQUE	11
3.1. Mandat	11
3.2. Fonctionnement	12
3.3. Projets	13
4. PORTAIL D'INFORMATIONS DE LA BMS A DESTINATION DES ENSEIGNANTS	14
4.1. Introduction	14
4.2. Le site web des écoles	15
4.3. Elaboration du portail	15
4.4. Le portail de la BMS	16
4.4.1. Le portail enseignant	16
4.4.1.1. <i>Les utilisateurs</i>	17
4.4.1.2. <i>Son organisation</i>	17
4.4.1.3. <i>Son contenu</i>	18
4.4.2. Le portail public	24
4.5. Mise en place et suivi du portail	24
5. CONCLUSION	25
6. BIBLIOGRAPHIE	26

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau Forces et Faiblesses de la BMS	28
Annexe 2 : Modèle de convention du premier Plan directeur des Bibliothèques	29
Annexe 3 : Convention de partenariat entre la BMS et les écoles de Sierre	31
Annexe 4 : Images du site officiel des écoles de Sierre	33
Annexe 5 : Page d'accueil pour le portail public	35
Annexe 6 : Visites commentées de la BMS pour les différents degrés scolaires	36

1. INTRODUCTION

« Lorsque la bibliothèque scolaire partage des équipements et/ou des ressources avec un autre type de bibliothèque, tel qu'une bibliothèque publique, il faut que ses objectifs spécifiques soient reconnus et pris en compte » (Manifeste UNESCO/IFLA de la bibliothèque scolaire)

La Bibliothèque-Médiathèque de Sierre (BMS) est une médiathèque publique et scolaire d'environ 50'000 documents qui dessert, grâce au Bibliopass Valais, un bassin de population d'environ 25'000 habitants. Elle dépend du Service Culture et Sports de la Ville de Sierre.

Elle est hébergée dans un bâtiment moderne, sis à proximité du centre-ville, et offre de larges horaires d'ouverture ainsi qu'un fonds multimédia varié en libre-accès. Ouverte gratuitement à tous les publics, elle propose plusieurs postes informatiques, un accès Wi-Fi, des OPAC publics, un site internet, une salle de lecture et un espace presse.

La bibliothèque est un lieu de rencontres, où les personnes de tous âges se côtoient, viennent lire les journaux, consulter Internet, emprunter des documents. Elle est un lieu de formation où les jeunes viennent travailler, prendre des cours particuliers ou tout simplement lire. L'accès aux collections et aux infrastructures est libre ce qui favorise la mixité sociale, les rencontres intergénérationnelles et contribue à désacraliser le rôle de la bibliothèque.

La BMS a développé de nombreuses activités de médiations culturelles en proposant régulièrement des expositions, des lectures, des contes et des visites commentées pour les classes. Un dynamique club de lecture complète ces activités de médiation. Certaines animations sont propres à la bibliothèque et d'autres sont organisées en collaboration avec des partenaires culturels locaux.

Ses infrastructures et son personnel lui permettent de répondre à la plupart des objectifs culturels, informationnels, éducatifs et sociaux qui lui sont attribués. Cependant, si les prestations pour le grand public sur place ou via internet sont performantes, celles au niveau éducationnel sont lacunaires et doivent être développées. Ce constat a été fait suite à la publication du dernier Plan directeur des bibliothèques en 2012. En effet, certains aspects, notamment les relations école-bibliothèque, doivent être renforcés pour répondre aux exigences de qualité du réseau valaisan.

Ce développement est indispensable, car si la BMS est financée par la Commune de Sierre, elle ne reçoit des subventions de l'Etat du Valais que dans la mesure où elle répond aux exigences formulées par le Plan directeur et BiblioValais Excellence.

Malgré un contexte économique difficile, il est nécessaire d'intensifier les relations école-bibliothèque en trouvant des solutions innovantes et performantes pour répondre à l'un des enjeux actuels de la BMS qui est de faire reconnaître sa mission scolaire et sa fonction pédagogique.

1.1. Contexte et développement des relations Ecole-Bibliothèque

A l'origine, la BMS s'appelait bibliothèque communale et régionale de Sierre. En 1996, lors de son déménagement dans l'Espace culturel des Marais, elle est devenue Bibliothèque-Médiathèque Sierre. Les nouvelles infrastructures mises à sa disposition (logistique, espaces...) lui permettent dès lors de remplir toutes les conditions pour accomplir les deux missions qui lui sont dévolues : la mission publique qui est de combler les besoins d'information de la communauté et la mission scolaire qui est de soutenir l'enseignement et l'apprentissage.

Même si la BMS assure déjà un rôle de promotion de la lecture auprès des classes, elle ne remplit pas de manière satisfaisante la mission scolaire qui lui est dévolue. En effet, les forces de travail actuellement à disposition ne lui permettent pas d'assurer cette mission de manière optimale. Elle se contente de répondre aux demandes des enseignants sans pouvoir faire de promotion active.

Dès lors, le Plan directeur des bibliothèques 2012 et le Plan d'études romand (PER) constituent une opportunité pour le développement du partenariat Ecole-Bibliothèque en Valais et plus spécifiquement à Sierre.

Pour atteindre les objectifs demandés par le Plan directeur, il était nécessaire, dans un premier temps, de connaître la situation des bibliothèques scolaires de Sierre. Dans ce but un travail de bachelor HES, filière Information Documentaire, a été mandaté par la BMS et la direction des écoles. Cette étude¹, conduite par L. Cloux donne une analyse objective de la situation sierroise et se termine par quelques propositions de nouveaux services que la BMS pourrait offrir aux écoles.

1.2. Genèse du travail du CGDB

1.2.1. Travail de bachelor de Léa Cloux

Le travail de bachelor de L. Cloux a été motivé non seulement par le Plan directeur 2012 qui prône le développement des relations Ecole-Bibliothèque, mais aussi par l'introduction du PER dans les classes de la scolarité obligatoire et par la nomination d'une nouvelle direction à la tête des écoles de Sierre. Avant de développer de nouveaux projets de collaboration, la BMS et la direction des écoles désiraient faire le point sur la situation existante à Sierre : un mandat a été confié à L. Cloux.

Les résultats de son étude reflètent de manière précise la situation sierroise autant au niveau des forces et faiblesses du fonctionnement de la BMS que des attentes des enseignants. Son travail contient également de nombreuses pistes d'action pour améliorer la situation. Néanmoins, certaines d'entre elles s'avèrent parfois trop radicales, comme par exemple la proposition de supprimer les bibliothèques de classes qui concurrencent les collections de la BMS. Si elle a partiellement raison, il faut plutôt trouver des solutions conciliantes si l'on veut établir une relation de confiance avec le corps enseignant. Il n'est en aucun cas envisagé de faire table rase de ce qui existe actuellement, mais de réfléchir aux relations enseignants-bibliothécaires, de respecter les attentes de chacun, tout en se fixant comme but la collaboration et la complémentarité.

¹ Bibliothèques mixtes, publiques et scolaires : réflexion et propositions de solutions pour la Bibliothèque-Médiathèque et les écoles de la Ville de Sierre / Léa Cloux.- Genève : HEG-GE, 2012

1.2.2. Forces et faiblesses de la BMS

Le but de ce travail n'est pas de refaire une étude de cas, mais bien de partir de certaines propositions émises dans le tableau Analyse FFOM² (forces, faiblesses, opportunités, menaces) de l'étude citée précédemment afin de mettre en place des stratégies pour les développer ou les améliorer.

1.2.2.1. Forces internes de la BMS

- ✓ Locaux et aménagement : places de travail, accueil des classes possible, taille du bâtiment
- ✓ Offre documentaire : collection en adéquation avec les degrés d'enseignement
- ✓ Environnement technologique : site internet, catalogue web 2.0
- ✓ Travail en réseau (*Bibliothèque Régionale Virtuelle*)
- ✓ Visites de classes *commentées ou libres proposées dans l'offre standard de la BMS*
- ✓ Moyens humains : personnel qualifié
- ✓ Moyens financiers *pour la mission publique*
- ✓ Soutien relatif de l'autorité de tutelle
- ✓ Services et animation pour le grand public

1.2.2.2. Opportunités externes de la BMS

- ✓ Plan d'études romand (PER)
- ✓ Contexte cantonal favorisant les bibliothèques
- ✓ Documents pédagogiques de la Médiathèque Valais
- ✓ *Ecole-Culture et Etincelles de culture (Service de la culture du Valais)*

1.2.2.3. Faiblesses internes de la BMS

- Ne remplit pas sa mission scolaire
- Stratégie de communication avec les enseignants *inexistante*
- Mauvais équilibre entre les prestations pour les écoles et le grand public (*pas de moyens spécifiques*)
- Emplacement de la BMS (*proche d'un seul centre scolaire*)
- Pas d'évaluations externes et internes
- Heures d'ouverture (*élargissement des horaires déjà effectués*)
- Moyens humains : personnel pas assez nombreux

1.2.2.4. Menaces externes pour la BMS

- Désintérêt des enseignants pour la bibliothèque
- Dépôt de livres et bibliothèques de classe
- Généralisation de l'utilisation d'Internet

² Tableau en annexe 1 de ce travail, les commentaires en italique sont des ajouts personnels

1.2.3. Plan directeur des bibliothèques

Le premier Plan directeur des bibliothèques a été adopté en 2001 par le Département de l'Education, de la Culture et des Sports. Ce plan s'inscrit dans la volonté de donner au canton du Valais la mission d'encourager la création et de faciliter la gestion des bibliothèques de lecture publique et des bibliothèques scolaires par un soutien technique et financier. Dans ce Plan directeur, il était déjà mentionné que les bibliothèques scolaires étaient sous-développées en Valais et qu'il fallait axer le développement en tenant compte de cette réalité.

Le second Plan directeur de 2007 suggérait de créer une Commission cantonale Ecole-Bibliothèque afin de trouver des solutions aux conclusions du précédent. Celle-ci ne s'est pas formée et cette proposition a été reportée dans celui qui nous concerne aujourd'hui, le Plan directeur 2012. Ce dernier fixe des objectifs pour les cinq années à venir et établit les mesures à prendre pour les concrétiser.

Il tient compte de l'évolution du réseau des bibliothèques valaisannes, du renforcement de leur rôle en tant que lieu d'échange, culturel et social, et fait face à des changements fondamentaux, notamment en matière d'accès à l'information à travers l'évolution numérique. Il a pour objectif de déterminer un cadre cohérent qui permette aux autorités cantonales et communales de prendre des décisions opportunes³.

Ce Plan directeur est un vecteur efficace et incontournable de communication entre les professionnels et les autorités de tutelles. Il valide certaines décisions ou orientations des bibliothèques valaisannes, mais encourage aussi celles-ci à répondre aux différentes exigences afin de prétendre aux subventions cantonales. Pour répondre à ces exigences, la BMS doit développer certains objectifs en relation avec les écoles soit :

- Définir les besoins des écoles en matière de services de bibliothèque et formuler des propositions concrètes pour les satisfaire.
- Proposer un développement de collection en fonction du PER pour le Valais romand.
- Former les élèves à l'utilisation de la bibliothèque et des ressources documentaires.
- Créer une Commission Ecole-Bibliothèque pour définir les besoins des écoles en matière de services de bibliothèque et de formuler des propositions concrètes.

1.2.4. Nouveau Plan d'Etudes Romand (PER)

Le Plan d'études romand est au cœur du processus d'harmonisation de la scolarité obligatoire. Introduit progressivement dans tous les degrés scolaires de tous les cantons romands, il détermine la majeure partie des contenus et objectifs d'apprentissage des onze années de la scolarité obligatoire. Le choix des moyens d'enseignement et la responsabilité pédagogique des enseignants dans leur classe laissent toutefois une marge qui reste conforme à l'harmonisation voulue par le peuple et les cantons suisses⁴.

³ cf. Plan directeur des bibliothèques 2012

⁴ cf. Plan d'études romand

Si l'on étudie d'un peu plus près le PER, plus particulièrement dans le domaine Langue, on constate que l'accès à la littérature par la découverte du livre et de la bibliothèque fait partie intégrante des programmes d'enseignement. En se référant aux différents manuels d'apprentissage, on découvre quantité d'extraits de textes avec les références aux textes intégraux. C'est une réelle opportunité pour les bibliothèques de mettre en valeur leurs collections et de les développer en tenant compte des objectifs du programme de français.

Dans le PER, domaine Langue¹, les conditions cadres suivantes sont clairement exprimées :

- Offrir l'accès à une bibliothèque fournie en publications adaptées à l'âge des élèves, variées, multiculturelles.
- Mettre à disposition des livres en français ou dans d'autres langues pour les élèves allophones.
- Favoriser la fréquentation par les élèves des infrastructures culturelles existantes.
- Favoriser l'utilisation d'Internet comme ressource documentaire d'usage courant en respectant les règles de sécurité et d'éthique.
- Organiser des rencontres avec les « professionnels » de la langue (écrivain, journaliste, illustrateur....).

Il faut relever que cette opportunité ne se limite pas seulement au domaine de la langue française, mais également à d'autres domaines d'apprentissage, comme par exemple celui de l'environnement.

Cette interaction entre la bibliothèque et l'école correspond à une double attente, donner le goût de la lecture et apprendre à chercher et à trouver les documents ou les informations qui permettront de construire ou compléter les acquis scolaires.

1.2.5. Parallèle entre deux bibliothèques communales et scolaires

Lors de la rédaction du projet de ce travail, j'ai eu l'occasion de découvrir la bibliothèque des jeunes de la ville de Nyon qui remplit sa mission scolaire et publique en alliant collaboration et indépendance. En effet, les deux entités partagent les mêmes locaux, gèrent des collections communes mais sont bien séparées au niveau du budget et du cahier des charges des bibliothécaires. Ce mode de fonctionnement m'a amené à m'interroger sur celui du secteur jeunesse de la BMS et plus particulièrement sur les moyens humains à disposition.

Si la comparaison entre ces deux bibliothèques semble possible au premier abord, peu de similitudes peuvent être établies au niveau du fonctionnement et des forces de travail. Le tableau et les considérations ci-après soulignent les différences, les analogies et les options prises par ces deux bibliothèques à vocation communale et scolaire.

	SIERRE	NYON
Nbre d'habitants de la commune	16'000	19'000
Nbre d'élèves cycle 1	1'250	1'200
Nbre de centres scolaires	9	9
Taux d'occupation pour le scolaire	20%	150%
Taux d'occupation pour la jeunesse	30%	230%

Bibliothèque des jeunes de NYON

Cette bibliothèque est communale et scolaire et cette appellation n'est pas un leurre, car les locaux et les collections sont communs. Cet exemple illustre précisément le fait que les missions publiques et scolaires d'une bibliothèque peuvent cohabiter dans un même lieu, avec un fonctionnement très différencié.

Le budget pour les acquisitions et celui pour le personnel sont spécifiques à chaque mission. Le budget personnel et livres pour la partie scolaire est octroyé par l'Etat de Vaud, celui de la partie communale par la ville de Nyon.

Le cahier des charges du personnel est bien défini. Un poste et demi de bibliothécaire est prévu pour le scolaire et un peu plus de deux postes pour le service public : les bibliothécaires scolaires accueillent uniquement les classes et les bibliothécaires de la partie publique se chargent exclusivement de l'accueil du public. Le pourcentage de travail attribué à la mission scolaire répond aux recommandations des normes vaudoises qui prescrivent un équivalent plein temps pour 1'000 élèves⁵. Le système mis en place révèle une volonté affirmée de l'autorité de tutelle, de reconnaître la bibliothèque comme un partenaire à part entière dans le processus d'éducation.

Ce partenariat est fort, les bibliothécaires scolaires accueillent quotidiennement les classes et proposent un programme d'activités pour chaque degré. Elles se déplacent aussi ponctuellement dans les classes et rencontrent tous les enseignants au moins une fois par année. Les visites à la bibliothèque sont obligatoires et si ces dernières sont contraignantes pour une minorité d'enseignants, elles sont accueillies favorablement par la plupart des autres. Ce système représente sans aucun doute, un atout pour la promotion de la lecture.

Bibliothèque-Médiathèque Sierre

A Sierre les missions publiques et scolaires sont confondues. En effet, la mission scolaire de la BMS s'est développée petit à petit suite au premier Plan directeur et les différentes offres destinées aux enseignants et aux classes se sont peu à peu greffées aux autres prestations sans que les moyens humains n'aient évolué.

Un budget annuel est attribué à la section jeunesse, mais aucune différenciation entre le scolaire et le public n'est faite lors de l'acquisition des documents, à l'exception d'un montant pour la bibliothèque du centre scolaire de Granges. Ce centre scolaire fait partie de la commune de Sierre, mais en raison de sa situation géographique particulièrement éloignée, il bénéficie d'une petite bibliothèque gérée par la BMS.

Si la distinction n'est pas indispensable pour le budget d'acquisitions, elle l'est par contre lors de l'évaluation du temps nécessaire à l'accomplissement de la mission scolaire. Actuellement, il peut être estimé à 20%, ce qui ne suffit pas à remplir celle-ci de manière optimale. En effet, ce taux d'occupation permet à la bibliothécaire de répondre uniquement aux demandes des enseignants, mais elle ne peut ni les anticiper, ni promouvoir les services et les animations.

A court terme, si les projets de la Commission Ecole-Bibliothèque et la réalisation du portail d'informations de la BMS sont menés à bien, il faudra absolument revoir à la hausse le temps destiné à la mission scolaire afin de pouvoir répondre aux demandes particulières des enseignants, accueillir les classes, promouvoir et développer les nouveaux services.

⁵ cf. Recommandations et normes pour les bibliothèques scolaires de la DGEO du canton de Vaud

Le manque de reconnaissance par les autorités de tutelle sierroises du travail nécessaire à la mission scolaire explique, en partie, le retard pris par la BMS dans le développement de sa collaboration avec l'école. Le Plan directeur 2012 et le PER offrent une réelle opportunité à la BMS de développer et d'officialiser les prestations destinées aux écoles dans la perspective d'une reconnaissance politique.

1.3. Objectifs de ce travail

Les objectifs de ce travail participent au processus de consolidation et de validation de la mission scolaire de la BMS en établissant les bases d'une collaboration effective et durable des relations Ecole-Bibliothèque.

- Etablir une convention pour légitimer et formaliser le partenariat Ecole-Bibliothèque.
- Définir le rôle de la Commission Ecole-Bibliothèque et poursuivre les réflexions sur les attentes mutuelles et dans la mesure du possible de les concrétiser.
- Concevoir le portail d'informations de la BMS pour les enseignants sur le site officiel des écoles de Sierre et initier sa mise en place afin d'intensifier les échanges et de mettre en valeur les services offerts par la BMS.

2. CONVENTION ECOLE-BIBLIOTHEQUE

« Il a été démontré que lorsque les bibliothécaires et les enseignants travaillent en collaboration, les élèves font des progrès en écriture et en lecture, savent mieux apprendre, et résoudre des problèmes et acquièrent une expérience des techniques de l'information et de la communication. » (Manifeste UNESCO/IFLA de la bibliothèque scolaire)

2.1. Manifeste et normes pour les bibliothèques scolaires et publiques UNESCO/IFLA

Ces deux documents recèlent une quantité d'informations précieuses pour la gestion ou la création d'une bibliothèque mixte ou scolaire.

Si aucun de ces documents ne propose une convention entre l'école et la bibliothèque, les relations y sont clairement décrites et encouragées. A la lecture du manifeste pour les bibliothèques publiques, on retrouve une partie des missions de la bibliothèque scolaire, soit créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge et soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux.

Quoi qu'il en soit, après la lecture de ces manifestes, deux sentiments émergent. Le premier est le découragement face aux combats qu'il faudra mener pour atteindre les objectifs prescrits dans ces normes et le second est la confiance car les options formulées dans ce travail ne sont pas utopiques, mais fondées et défendables auprès des autorités de tutelle.

2.2. Directives du 15 février 2013

La BMS de par sa mixité est directement concernée par l'article 10 alinéa1 des Directives du 15 février 2013 relatives aux bibliothèques communales/inter-communales et scolaires du Département de l'Education, de la Culture et du Sport du canton du Valais :

« Une convention entre l'école et la bibliothèque à l'échelon communal est conclue dans le cas où la bibliothèque de lecture publique remplit également les fonctions d'une bibliothèque scolaire. Cette convention définit les modalités de collaboration pour une période déterminée. »

La rédaction et la signature d'une convention de partenariat entre la bibliothèque et les écoles sierroises constituent le point de départ de la collaboration.

2.3. Convention Ecole-Bibliothèque

L'introduction du PER, respectivement le domaine Langue française renforce le rôle de la bibliothèque dans le processus d'apprentissage. La définition d'un partenariat clair et précis favorisera les échanges entre les deux parties et constituera un atout pour la promotion de la lecture.

Le Valais est doté d'un réseau de bibliothèques certifiées BiblioValais Excellence ainsi que d'une plateforme Sharepoint sur laquelle les professionnels peuvent trouver tout un panel de procédures, de modèles et de documents officiels. Sur cette plateforme, il existe déjà une convention type Bibliothèque-Ecole⁶ datant du premier Plan directeur qu'il était nécessaire de mettre à jour en redéfinissant certains rôles, compte tenu de l'évolution de l'école et de la bibliothèque.

Un des objectifs de ce travail est d'établir une convention Ecole-Bibliothèque pour Sierre, mais également de créer une convention que d'autres bibliothèques pourront utiliser en partie ou dans son intégralité. Le modèle de convention Ecole-Bibliothèque issu de la convention sierroise sera déposé sur la plateforme Sharepoint et servira de base à la rédaction d'autres conventions de partenariat.

La convention spécifique à la bibliothèque et à l'école de la ville de Sierre, rédigée à partir de l'ancienne convention type, est mise en annexe 3 de ce travail.

2.3.1. Objectifs de la convention

La convention envisagée entre les écoles de Sierre et la BMS a pour but de formaliser et valider les relations entre la direction des écoles, respectivement les différents enseignants et la BMS. Elle permettra de répondre à au moins trois enjeux de taille pour les partenaires engagés soit, pérenniser les projets développés en partenariat, définir la collaboration et engager officiellement les parties signataires.

La convention met en relation directe les parties concernées et détermine les objectifs principaux du partenariat et des domaines de collaboration. Elle ne contient pas de données nominales (nom d'un enseignant ou bibliothécaire référent...) ou de données chiffrées (nombre de documents, d'élèves...). Seuls les noms des personnes représentant les deux parties concernées sont identifiés à la signature, mais la convention reste un accord entre deux structures et ainsi ne devient pas caduque lors d'un changement de personne.

⁶ Annexe 2

2.3.2. Eléments contractuels

Les deux avenants contractuels ci-dessous doivent apparaître en préambule à une convention valaisanne Ecole-Bibliothèque :

- En application des Directives du 15 février 2013 relatives aux bibliothèques communales/intercommunales et scolaires, article 10 alinéa 1 « Convention avec les écoles ».
- En raison de l'introduction du PER qui renforce le rôle de la bibliothèque dans le processus d'apprentissage.

2.3.3. Partenaires

Une convention entre l'école et la bibliothèque à l'échelon communal est conclue dans le cas où la bibliothèque de lecture publique remplit également les fonctions d'une bibliothèque scolaire. Cette convention définit les rôles de la Bibliothèque et ceux de l'Ecole dans un partenariat visant à un soutien mutuel pour une période déterminée.

2.3.3.1. Rôles de la bibliothèque

La bibliothèque s'engage à soutenir l'école dans sa mission d'enseignement en assurant les prestations suivantes :

1. Mettre à disposition des élèves et des enseignants de la littérature et des documents, selon une politique d'acquisition liée au PER qui leur permettent :
 - ✓ D'approfondir la matière enseignée
 - ✓ D'améliorer leurs compétences en matière de recherche documentaire et informationnelle en utilisant les outils adéquats
 - ✓ De connaître, d'utiliser et d'évaluer toutes les ressources mises à leur disposition pour les recherches documentaires
 - ✓ De trouver des livres pour la lecture plaisir
2. Mettre à disposition des places de travail pour favoriser l'étude et les rencontres entre élèves et/ou enseignants
 - ✓ Places pour travail en groupe
 - ✓ Places pour travail individuel
 - ✓ Postes informatiques et imprimantes
3. Promouvoir et encourager la lecture en général par des animations
 - ✓ Expositions
 - ✓ Après-midi de contes
 - ✓ Conférences
 - ✓ ...
4. Organiser, selon une planification convenue avec l'école, des visites et des initiations à la recherche documentaire dans ses locaux
 - ✓ Visites commentées pour tous les degrés sur demande ou obligatoires
 - ✓ Visites libres avec ou sans rendez-vous durant les heures d'ouverture
5. Collaborer avec la Médiathèque Valais, en particulier le secteur documentation pédagogique pour soutenir le corps enseignant dans la préparation de ses cours et dans sa formation continue

6. Désigner un répondant pour la bibliothèque dont le rôle est :
 - ✓ D'assurer le contact avec le répondant pour le corps enseignant
 - ✓ De favoriser la venue des classes lors d'animations à la bibliothèque dans la perspective de promouvoir la lecture
 - ✓ De diffuser l'information concernant les animations de la bibliothèque
7. Soutenir la Commission Ecole-Bibliothèque en mettant en place de nouvelles prestations pour les classes et en satisfaisant les demandes des enseignants
8. Tenir à jour des statistiques de fréquentation
9. Organiser une présentation annuelle de la bibliothèque pour tous les enseignants

2.3.3.2. Rôles de l'école

L'école s'engage à soutenir la bibliothèque dans sa mission d'information en assurant les prestations suivantes :

1. Inciter élèves et enseignants à se rendre à la bibliothèque notamment en facilitant l'organisation de plages horaires pour travailler en bibliothèque (voir domaine langue française du PER)
2. Intégrer le ou la responsable de la bibliothèque dans les réunions scolaires
3. Informer régulièrement et de manière anticipée la bibliothèque des sujets ou thèmes importants traités durant l'année scolaire ainsi que des projets des centres scolaires
4. Soutenir la Commission Ecole-Bibliothèque, en encourageant un enseignant de chaque centre scolaire à participer aux réunions et aux groupes de travail
5. Désigner un répondant pour les équipes pédagogiques dont le rôle est :
 - ✓ D'assurer le contact avec la bibliothèque
 - ✓ D'encourager la lecture en général en favorisant la venue des classes lors d'animations à la bibliothèque
 - ✓ De diffuser l'information concernant les animations de la bibliothèque dans les classes concernées
6. Inventorier les bibliothèques de classes afin de favoriser leur circulation et d'entretenir leur attractivité
7. Evaluer le niveau de satisfaction des enseignants et l'impact sur l'apprentissage de la lecture des moyens proposés par la bibliothèque

2.3.4. Durée et renouvellement

Il est nécessaire de prévoir les modalités du suivi et d'évaluation de la convention. En cas de désaccord ou à la demande d'une des parties, une rencontre doit être convenue. Les modifications discutées feront l'objet d'avenants annexés à la convention initiale. Si aucune divergence n'est à relever, il peut être convenu que la convention soit renouvelée tacitement chaque année. Cependant, le renouvellement tacite ne permet pas de resserrer les liens entre les parties. Si l'on veut intensifier la collaboration il faut favoriser une rencontre annuelle pour une discussion autour de la

teneur de la convention, de la pertinence de son contenu, de son adéquation avec la réalité du terrain et des éventuelles modifications à apporter. Si aucune modification n'est apportée, la convention sera prolongée à l'issue de la réunion.

3. COMMISSION ECOLE-BIBLIOTHEQUE

La nouvelle répartition des charges entre le canton et les communes stipule que les tâches de proximité, dont la bibliothèque fait partie concernent directement la ville. La Commission Ecole-Bibliothèque de Sierre répond donc à une attente de collaboration et de complémentarité⁷.

Le rôle de la Commission Ecole-Bibliothèque est prioritairement de créer des liens étroits entre la bibliothèque et l'école, de recueillir des idées, d'uniformiser les pratiques, de favoriser l'apprentissage, la recherche d'informations et de promouvoir la lecture. La bibliothèque doit devenir un partenaire incontournable de l'éducation. Elle doit offrir un service privilégié à l'école en définissant clairement les services proposés. Le partenariat se doit d'être dynamique. Il convient donc d'encourager la coopération avec les enseignants, la direction et les responsables d'établissements scolaires, les bibliothécaires et autres professionnels de l'information afin de permettre à tous, l'accès à la bibliothèque, lieu de formation, de culture et de loisirs.

3.1. Mandat

Le mandat de la Commission communale Ecole-Bibliothèque peut être assimilé à celui de la future Commission cantonale Ecole-Bibliothèque, c'est pourquoi quelques éléments essentiels des objectifs de développement sont repris ci-après⁸ :

- Définir les besoins des écoles en matière de services de bibliothèque et formuler des propositions concrètes pour les satisfaire.
- Prendre les mesures pour la mise en place d'une formation de tous les élèves à l'utilisation des bibliothèques et des technologies contemporaines de recherche documentaire.
- Proposer des développements de collection en fonction des programmes d'enseignement unifiés, notamment le PER pour le Valais romand.

Pour compléter ces objectifs et être plus proche des préoccupations sierroises de la Commission Ecole-Bibliothèque, il faut rajouter les objectifs suivants :

- Informer les enseignants des services offerts par la BMS.
- Evaluer les bibliothèques de classes
- Etre à l'écoute des attentes des enseignants.
- Trouver des solutions quand les ressources de la bibliothèque ne permettent pas de répondre aux demandes des enseignants.
- Collaborer lors de l'organisation de spectacles ou animations.
- Définir des groupes de travail pour finaliser des projets.
- Evaluer la communication Ecole-Bibliothèque.

⁷ cf. Contrat de prestations liant l'Etat (DECS) et les communes avril 2013

⁸ cf. point 25 du chapitre 5 Objectifs de consolidation et de développement du Plan directeur 2012

3.2. Fonctionnement

La Commission Ecole-Bibliothèque qui s'est réunie la première fois en février 2013 répond à une demande conjointe de la responsable de la bibliothèque et du directeur des écoles de Sierre qui sont convaincus de la nécessité de collaborer, d'un côté pour répondre aux critères du Plan directeur des bibliothèques et de l'autre pour répondre aux objectifs du PER.

Cette commission est actuellement constituée de 10 personnes : le directeur des écoles, la responsable et une bibliothécaire de la BMS, la coordinatrice des bibliothèques scolaires et publiques du Valais romand ainsi que de 6 enseignants de différents degrés représentant quasiment tous les centres scolaires de Sierre.

Cette commission s'est déjà réunie à trois reprises, mais son fonctionnement actuel n'est pas satisfaisant. En effet, si les premières réunions ont permis de prendre contact et de donner un point de départ aux relations Ecole-Bibliothèque, les disparités entre les attentes des représentants des différents degrés d'enseignement ne stimulent pas l'émulation au sein de la commission.

Pour intensifier le rôle de chaque membre et accroître l'efficacité de la commission, je propose de fragmenter la commission actuelle en trois entités et de définir les rôles des membres soit :

Les trois entités :

- *Le comité de pilotage*, constitué de 5 personnes, qui se réunirait au minimum une fois par année, idéalement deux fois :
 - En avril pour faire état des projets, les valider, officialiser les actions et établir les demandes budgétaires auprès des autorités de tutelle avant fin mai.
 - Durant le dernier trimestre de l'année pour faire un état des lieux de l'avancement des projets.
- *Un groupe de projets*, constitué des représentants de chaque degré scolaire et/ou de chaque centre, du répondant pour le corps enseignant et du répondant pour la bibliothèque, qui se réunirait au moins deux fois durant l'année scolaire, soit durant le dernier trimestre et avant la réunion du comité de pilotage en avril.
- *Un groupe de travail*, constitué d'enseignants directement et/ou d'un bibliothécaire concernés par un projet validé par le groupe de projets, qui mènerait à terme le projet et se réunirait autant de fois que nécessaire, tout en étant conscient que 3 à 5 rencontres durant l'année scolaire représentent déjà un investissement personnel important.

Rôle des membres :

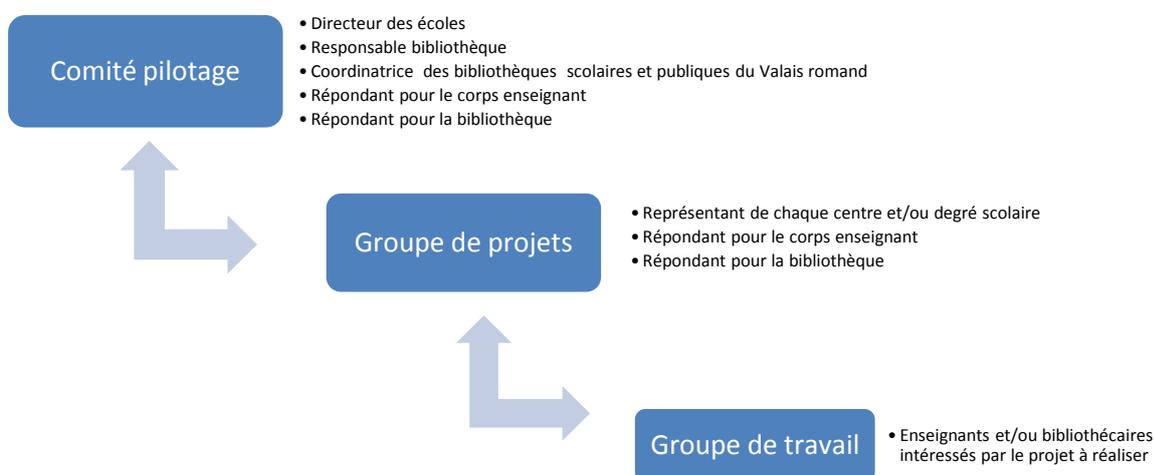
Chaque membre du comité de pilotage et du groupe de projets s'engage pour une période minimum de trois ans renouvelable.

- La personne qui représente un degré et/ou un centre scolaire doit avoir un rôle actif, être bien intégrée au sein de son centre, être consciente de l'importance de sa mission et participer à toutes les séances du groupe de projets.

- Le répondant de la BMS et celui de l'équipe pédagogique participent au groupe de projets et transmettent les propositions de ce groupe au comité de pilotage.
- Les enseignants et/ou la bibliothécaire qui participent au groupe de travail doivent être concernés et motivés par le projet à réaliser.

Les décharges ou les défraiements pour les enseignants qui participent aux séances et aux groupes de travail sont du ressort du directeur des écoles et seront étudiées au cas par cas.

Les relations entre les trois entités de la commission s'articulent selon le schéma suivant :



3.3. Projets

Dans la réalisation des projets de la Commission, la bibliothèque doit être à l'écoute des enseignants, mais également proactive afin de mettre en avant ses services et susciter l'intérêt et la demande. Certaines idées émises lors des réunions de la Commission ont déjà pu être mises en place car elles n'ont pas nécessité de moyens financiers et humains particulièrement importants. Par contre d'autres projets, tels que celui des caisses de livres pour les 4H ne pourront être réalisés que si un budget spécifique pour l'achat du matériel et le défraiement des heures de travail est obtenu.

Projets en cours de réalisation :

- ✓ *Mise en place des visites obligatoires pour les 3H (1P)* : l'accueil des classes en bibliothèque ne contribue pas seulement à l'encouragement à la lecture mais aussi à l'apprentissage culturel et à l'égalité des chances. Il permet aussi à la bibliothèque de se positionner comme un partenaire incontournable dans le domaine de l'éducation. Cette action permettra également à tous les élèves de recevoir gratuitement un Bibliopass ce qui amènera leur famille à fréquenter la BMS. Cette action débutera en septembre 2013 car elle concerne une dizaine de classes et pourra être intégrée dans l'horaire habituel de la bibliothécaire responsable de ces visites.

- ✓ *Séance d'information annuelle pour tous les enseignants* qui a comme objectif principal de transmettre à tous les enseignants les mêmes informations sur les prestations de la BMS. Cette séance devrait favoriser la relation de confiance et les retombées souhaitées sont l'augmentation des visites de classes libres ou commentées ainsi que l'intensification des échanges avec les enseignants.
- ✓ *Mise en place du portail d'informations de la BMS pour les enseignants sur le site officiel des écoles de Sierre* : ce projet pourra certainement être mené à bien avant fin 2013 sans forces humaines supplémentaires grâce à ce travail et à la collaboration du secrétaire aux écoles pour la saisie des informations.

Projets à l'étude :

- *Inventaire des bibliothèques de classes* : cet inventaire a pour but de répertorier les richesses des bibliothèques scolaires et de favoriser les échanges. Il permettra également de coordonner les acquisitions, de maintenir les collections à jour et de déterminer à qui appartiennent les livres.
- *Mise en place de caisses de livres pour les 4H (2P)* : ce projet est bien avancé, mais freiné du côté financier. En effet, pour satisfaire toutes les classes 4H de Sierre, il faut 14 caisses de 40 livres, soit un budget d'environ 15'000.- frs pour le matériel uniquement. Le groupe de travail doit essayer de trouver des solutions innovantes pour le mener à bien (sponsoring, documentation pédagogique...).
- *Projet pour les CO* : pour l'instant malheureusement aucun projet n'est en cours. C'est une tranche d'âge intéressante et exigeante d'où la nécessité de créer un groupe de travail adéquat.
- *Projet pour les classes allemandes* : traduire tous les documents de la BMS en allemand.
- *Projets de médiation culturelle* : lecture à haute voix par des élèves pour des élèves à la bibliothèque, expositions correspondant à un thème du programme scolaire ou permettant de travailler l'un ou l'autre domaine d'enseignement, projets Arole (Virus, Ribambelle...).

4. PORTAIL D'INFORMATIONS DE LA BMS A DESTINATION DES ENSEIGNANTS

4.1. Introduction

La BMS offre de nombreux services pour les élèves, les enseignants et les classes, mais il semblerait que ces publics ne les connaissent pas et que finalement très peu d'information circule entre les écoles et la BMS.

Jusqu'à aujourd'hui les informations étaient transmises sous forme papier à la rentrée scolaire et les enseignants pouvaient les retrouver sur le site de la BMS. Ce système n'est pas assez performant car de nombreuses informations n'atteignent pas leur public.

Seule une communication externe ciblée de la part de la BMS peut contribuer à valoriser ses services. Avec le nouveau site officiel des écoles de Sierre, nous avons à notre disposition un vecteur de communication ciblé et performant. En hébergeant depuis la rentrée 2013 toutes les informations relatives à l'école, le site web des écoles est devenu un outil convivial et incontournable pour les parents, les élèves et les enseignants.

La BMS doit saisir cette opportunité pour se rendre visible et amener les enseignants à consulter régulièrement la partie bibliothèque du site. Par des échanges d'informations réguliers sur le site web des écoles de Sierre, la BMS désire mettre en valeur et rendre accessible ses collections, ses services, ses compétences, ses locaux ... en résumé, permettre aux enseignants de mieux connaître les prestations et les outils mis à leur disposition afin qu'ils les intègrent dans le programme scolaire. L'idéal serait que ce portail soit actif le plus rapidement possible, afin que les enseignants puissent s'y habituer parallèlement à l'introduction des nouvelles directives du PER.

4.2. Le site web des écoles

Le [Site officiel des écoles de Sierre](#)⁹ est déjà actif et mon mandat n'est pas de créer un site mais d'alimenter la rubrique bibliothèque. Je ne pourrai pas intervenir au niveau de la conception du site, seuls les contenus sont du ressort de la BMS.

Tel qu'il est conçu, ce site répond aux arguments ergonomiques essentiels, de clarté, de facilité de navigation, de rapidité, de la règle des trois clics... et certainement à bien d'autres critères pour lesquels je n'ai pas les compétences nécessaires d'évaluation. L'avantage d'un tel site est sa facilité d'accès et d'usage. L'information est disponible en tout temps et peut être consultée autant de fois que nécessaire. Les liens hypertextes rendent la page dynamique et permettent l'accès direct aux informations complémentaires. Il permet aussi de limiter la diffusion d'informations sous forme papier.

Sa lisibilité générale est bonne, toutefois il n'est pas facile de trouver les informations relatives à la bibliothèque sans visiter plusieurs onglets de la partie « Info et administration ». Afin de mettre en valeur le portail de la BMS et surtout de le rendre plus visible, je suggère d'extraire la bibliothèque ainsi que la ludothèque de l'onglet « Organisation » et d'en créer un nouveau plus explicite « Culture, sports et loisirs ». En effet, la bibliothèque ne fait pas partie de l'organisation de l'école mais plutôt de l'environnement parascolaire, et il n'est pas évident pour le public et les enseignants de trouver les informations la concernant parmi les nombreuses rubriques relatives à l'organisation de l'école.

4.3. Elaboration du portail

Le nouveau site officiel des écoles est constitué de deux portails, l'un public et l'autre accessible uniquement aux enseignants par un login spécifique.

Le portail d'informations de la BMS sera essentiellement développé pour la partie enseignant. Le portail public se limitera à la page d'accueil car la BMS a déjà un site internet et que l'objectif de ce travail porte prioritairement sur la communication avec les enseignants.

Le portail de la BMS doit être une vitrine thématique attractive, qui incite les visiteurs à consulter les diverses informations pratiques ou les nouveautés proposées. En effet, si les informations sur le fonctionnement sont appréciées, la nouveauté attire et stimule l'intérêt. Pour que le service fonctionne, il faudra veiller à mettre à jour et à alimenter régulièrement la page d'accueil.

Le site est déjà construit et la place accordée à la bibliothèque n'est pas judicieuse¹⁰. Les propositions émises ci-après permettront, je l'espère, de convaincre la direction

⁹ Page d'accueil du site, annexe 4 image 1

des écoles de donner une place plus adaptée à la bibliothèque ainsi qu'aux autres activités culturelles et sportives offertes par la ville de Sierre.

Quoiqu'il en soit, avant de créer un nouveau service, il est nécessaire d'identifier les utilisateurs potentiels et d'analyser leurs besoins, de spécifier les moyens nécessaires à son élaboration au niveau des compétences à mobiliser et des ressources à disposition, sans oublier ceux nécessaires à son suivi.

4.4. Le portail de la BMS

La page d'accueil publique et celle destinée aux enseignants ont comme objectifs de sensibiliser les visiteurs du site des écoles aux services et actions de la BMS, d'accéder facilement au catalogue en ligne par le lien hypertexte ou encore à des informations complémentaires via le login enseignant.

4.4.1. Le portail enseignant

Le portail pour les enseignants rassemble toutes les informations utiles concernant la BMS, les acteurs de la documentation pédagogique et de la promotion de la lecture jeunesse dans un seul lieu virtuel. Grâce à ce portail, la BMS espère mettre en avant ses offres ainsi que les différents acteurs de la lecture afin de répondre aux attentes des enseignants et de créer une véritable synergie favorable à la promotion de la lecture.

Le contact avec le livre doit devenir une habitude et c'est en se déplaçant régulièrement à la bibliothèque que les élèves découvriront l'offre de la BMS qui reste disponible, non seulement durant les périodes scolaires, mais également durant les jours de congé et les vacances.

L'approche de la lecture à l'école est primordiale car elle ne doit pas seulement être une compétence à acquérir, mais aussi un plaisir. Dans le programme scolaire, beaucoup de livres sont présentés uniquement sous forme d'extraits et par manque de temps, la lecture plaisir de livres entiers n'est pas favorisée. De même, lors de la présentation d'un thème dans le domaine de l'environnement, les élèves utilisent les ressources fournies par l'enseignant, celles qu'ils possèdent à la maison, celles en ligne, mais les ressources offertes par la bibliothèque sont souvent oubliées. Afin de stimuler le recours à la documentation disponible à la BMS et inciter les enseignants à relayer l'information auprès des élèves, le portail proposé contiendra des informations générales régulièrement réactualisées, des listes de nouveautés, un hit-parade des livres jeunesse les plus lus, des conseils de lecture, des résumés faits par la bibliothèque ou par des élèves, de l'actualité touchant aux animations, contes ou expositions proposés, des films mettant en scène le livre, des propositions d'activités avec des livres...

Ce portail offre la possibilité d'envoyer des news par e-mail. Elles aiguilleront la curiosité des enseignants en leur rappelant périodiquement cette source d'informations. Si elles correspondent réellement à leurs attentes, nous espérons petit à petit les fidéliser et favoriser un ancrage du livre et de la bibliothèque dans le monde de l'école.

Une fois ce portail élaboré et mis en place, un des challenges sera de tenir à jour les informations et surtout de l'alimenter régulièrement afin de fidéliser les enseignants.

¹⁰ cf. point 4.5.1.2. de ce document

4.4.1.1. Les utilisateurs

Les utilisateurs de ce portail web sont facilement identifiables, les enseignants siérois du cycle 1 et 2. Connaître le public auquel on s'adresse est primordial, cependant, ni l'étude du PER ni les seules rencontres avec le directeur des écoles ne suffisent à évaluer et déterminer toutes les attentes potentielles des enseignants. L'enquête de L. Cloux¹¹ propose une partie des réponses concernant leurs souhaits. Dans cette enquête, les enseignants montrent un intérêt certain pour la BMS : 81% des enseignants disent la fréquenter régulièrement et seulement le 7% ne connaît pas les services proposés. Ces résultats m'inciteraient à ne pas développer le portail d'informations du site des écoles, car ils renvoient une image plutôt encourageante et positive de la situation. Cependant, vu de l'intérieur, ils ne sont malheureusement pas le reflet exact de la situation. Sur 90 classes environ, seulement 25 visites commentées et une dizaine de visites libres sont effectivement comptabilisées par la BMS chaque année. Notre fichier lecteurs compte certes beaucoup d'enseignants, mais il est difficile de savoir s'ils viennent à titre personnel ou professionnel. Ce qui est sûr, c'est que très peu d'entre eux n'emmènent effectivement leur classe à la bibliothèque et que beaucoup se contentent de leur bibliothèque de classe et des moyens officiels d'enseignement mis à leur disposition.

Parmi les résultats de cette enquête, d'autres résultats restent étonnants, comme ceux de la catégorie « Animations et activités » où deux des trois propositions plébiscitées sont déjà offertes chaque année par la BMS. Les enseignants l'ignorent ce qui confirme le manque de communication et d'interactivité entre la bibliothèque et l'école et la réelle nécessité d'améliorer la diffusion des informations par un canal le plus ciblé possible.

4.4.1.2. Son organisation

Pour respecter l'unité graphique du site¹², l'organisation et la présentation du portail de la BMS seront faites sur le modèle de l'onglet **Présentation** de la partie **Info Administration**.

La bibliothèque n'est pas à sa place parmi les rubriques d'organisation purement scolaires et administratives. Dès lors, il est nécessaire d'extraire la bibliothèque de l'onglet **Organisation** qui compte pas moins de dix-sept rubriques aussi diverses que: le plan de scolarité, les soins dentaires, les fournitures scolaires... [etc.]. Aucun lien entre les offres de la bibliothèque et ces rubriques ne peut être fait.

Après plusieurs essais de navigation sur le site et nombreuses discussions avec des usagers potentiels, la création d'un nouvel onglet **Culture, sport et loisirs** s'impose.

Le contenu de cet onglet est mis à titre d'exemple, il n'est pas exhaustif, d'autres associations ou clubs pourront être ajoutés.

Je propose d'intégrer ce nouvel onglet dans l'arborescence après **Association/aide** et pour faciliter la lecture de ce chapitre de créer artificiellement trois niveaux correspondant aux trois premiers clics d'accès à l'information désirée : niveau 1 pour l'onglet **Culture, sport et loisirs**, niveau 2 pour la rubrique **Bibliothèque-Médiathèque** **Sierre (BMS)** et le niveau 3 pour les différentes sous-rubriques de la BMS.

¹¹ p.79 à 85 du travail de bachelor de L. Cloux

¹² Annexe 4, image 2

Association/aide (niveau 1)

Culture, sport et loisirs (niveau 1)

Aslec (niveau 2)

Bibliothèque-Médiathèque Sierre (BMS) (niveau 2)

Services de la BMS (niveau 3)

Actualité/News (niveau 3)

Animations (niveau 3)

Personne de référence pour la bibliothèque (niveau 3)

Commission Ecole-Bibliothèque de Sierre (niveau 3)

Services de la Médiathèque Valais (niveau 3)

Lectures suivies (niveau 3)

Sites de référence littérature jeunesse (niveau 3)

Délégation à la lecture et Etincelles de culture (niveau 3)

Football Club Sierre (niveau 2)

Géronline (niveau 2)

Lanterne magique (niveau 2)

Ludothèque (niveau 2)

Natation (niveau 2)

Tennis Club (niveau 2)

Théâtre (niveau 2)

Offres éducatives (niveau 1)

Liens (niveau 1)

4.4.1.3. Son contenu

Lorsque l'enseignant clique sur l'onglet **Culture, sport et loisirs**, la bibliothèque apparaît parmi les différentes rubriques proposées et, au deuxième clic, la page d'accueil de la BMS s'affiche à l'écran. Le nombre de lignes de la page d'accueil étant limité, les informations sont sélectionnées et rédigées brièvement. Elle propose un aperçu des services offerts, un accès direct au catalogue on-line de la BMS ainsi que quelques informations actualisées. Cette page comprend des informations clés qui incitent le visiteur à aller consulter les différentes entrées de la rubrique Bibliothèque-Médiathèque Sierre. Ensuite, les sous-rubriques proposent des informations détaillées concernant les services de la BMS et les offres des divers acteurs de la promotion de la lecture ainsi que de nombreux liens hypertextes qui facilitent l'accès à des informations complémentaires.

Ci-après, la page d'accueil de la BMS (niveau 2) suivie des sous-rubriques (niveau 3) créées pour informer les enseignants et établir un lien entre l'école et la bibliothèque.



BIBLIOTHÈQUE-MEDIATHÈQUE

www.bms.sierre.ch

- ❖ La Bibliothèque-Médiathèque de Sierre est située à côté du centre scolaire de Borzuat (carte localisation avec temps de déplacement depuis chaque centre, Ecole des Liddes-BMS 14 min)
- ❖ La bibliothèque est ouverte tous les jours
 - Lundi, mardi, mercredi, vendredi 8h à 11h et 14h30 à 18h30
 - Jeudi 8h à 11h et 14h30 à 20h
 - Samedi 10h à 12h et 14h à 17h

le matin emprunt seulement à la borne automatique
- ❖ Prêt de livres, de CD, de DVD, de liseuses et consultation sur place de nombreux journaux.
- ❖ Accès Wi-Fi ainsi que de nombreux postes informatiques permettront à chacun de faire des recherches ou de travailler.
- ❖ Des expositions et des animations sont régulièrement organisées (voir sous-rubrique Animation)
- ❖ Carte pour les enseignants permettant d'emprunter 35 documents dont 10 non-livres pour 1 mois avec la possibilité de les prolonger 2 fois (voir sous-rubrique Services de la BMS). **Carte gratuite jusqu'à fin octobre ! Profitez !**
- ❖ L'inscription est gratuite pour tous les enfants qui viennent en visite commentée avec leur enseignant (détails des visites commentées dans la sous-rubrique Services de la BMS)
- ❖ Préparation de lots de livres thématiques sur demande
- ❖ Actualité/News
Exposition **Entre les pages** : Une belle occasion d'explorer le monde des albums pour la jeunesse à travers la création romande et de découvrir un des métiers du livre ! du 5 novembre au 24 décembre 2013 (visites commentées pour les 4-5H sur demande auprès de sabine.perruchoud@bms.sierre.ch)
- ❖ Nouveauté
Tous les élèves de 3H (1P) viendront durant l'année scolaire à la Bibliothèque avec leur enseignant et recevront gratuitement le Bibliopass (Annoncez-vous dès maintenant auprès de sabine.perruchoud@bms.sierre.ch)

Bibliothèque-Médiathèque
Rue Notre-Dame-des-Marais 5
3960 Sierre
027 452 02 60
sabine.perruchoud@bms.sierre.ch
www.bms.sierre.ch



Niveau 3

Services de la BMS

- ✓ *Bibliopass enseignant* : permet un emprunt de maximum 35 livres dont 10 non-livres pour 28 jours avec la possibilité de les prolonger 2 fois de 28 jours. Il est valable dans la plupart des bibliothèques valaisannes.
- ✓ *Compte lecteur* : gestion sécurisée de son compte lecteur à distance pour prolonger des documents, consulter les anciens prêts, effectuer des réservations, faire des propositions d'achat et gérer ses profils de recherche.
- ✓ *Bibliopass gratuit* pour tous les élèves lors des visites commentées.
- ✓ *Visites commentées*¹³ : une visite commentée, adaptée à chaque degré scolaire, est proposée sur rendez-vous. Cette visite se fait plutôt le matin, la bibliothèque étant plus calme que l'après-midi. (détails en lien)
- ✓ *Visites libres* : les élèves accompagnés de leur enseignant peuvent venir durant les heures d'ouverture choisir et emprunter des livres sans rendez-vous. Il faut savoir, que le matin entre 8h-11h, il n'y a pas de service de prêt mais qu'il est possible d'emprunter les documents à la borne automatique. Si le prêt automatique vous paraît inadapté, vous pouvez alors annoncer votre visite, et une personne assurera pour vos élèves le service du prêt.
- ✓ *Ressources en ligne* : recherche via le catalogue en ligne de la BMS www.bms.sierre.ch
- ✓ *Travail de recherche* : toute une classe ou des petits groupes peuvent venir à la bibliothèque pour un travail de recherche. Sur demande, une personne se tient à disposition pour d'éventuelles questions.
- ✓ *Animations, expositions* : la BMS organise diverses animations et expositions tout au long de l'année. Grâce à ce portail, vous en serez informé par e-mail et les retrouverez également dans la rubrique [Actualité](#).
- ✓ *Préparation de lots de livres sur un thème* : sur demande préparation d'un lot de livres pour une activité thématique ou des travaux de groupe.
- ✓ *Développement des collections en relation avec le PER* : l'introduction du PER donne au livre et à la bibliothèque une place non négligeable. Afin d'être en adéquation avec ces nouveautés, la BMS a développé ses collections en prenant en compte les références bibliographiques proposées dans les différents livres de lecture. Ainsi lors de la recherche par mot matière sous « FRANÇAIS (langue) – Apprentissage », vous pourrez choisir votre degré scolaire et y trouver tous les livres s'y référant. Ce développement est à son stade initial et toutes les propositions pour l'étoffer sont les bienvenues.

¹³ Annexe 6

- ✓ *Présentation annuelle pour les enseignants* : en début d'année scolaire, une présentation des offres et services de la bibliothèque sera proposée dans tous les centres scolaires.
- ✓ *Possibilité d'émettre diverses propositions* : achats, animations....
- ✓ *Prêt-inter* : si les documents recherchés ne sont pas dans le fonds de la BMS, il est possible de les obtenir dans une autre bibliothèque. Lorsque la demande est faite au sein des bibliothèques partenaires valaisannes, le prêt est gratuit. En dehors du canton, les demandes sont soumises à des frais.
- ✓ *Caisses de livres* : ce projet est à l'étude pour les 4H (2P), il s'agit de caisses contenant chacune une quarantaine de livres sur une thématique particulière. Chaque classe pourra garder une caisse pendant 2 à 3 mois puis venir l'échanger à la BMS

Niveau 3

Actualités/News

- ✓ Hit-parade du mois de septembre 2013 des livres jeunesse les plus lus à la BMS (liste en lien)
- ✓ Après la lecture d'extraits d'œuvres littéraires vos élèves sont restés sur leur faim ! Alors orientez-les vers la BMS, de nombreux titres sont en rayon.
- ✓ [Record du monde de livres en domino](#) : vidéo
- ✓ La Commission Ecole-Bibliothèque planche sur les caisses de livres pour les 4H, si vous avez des idées pour le financement parlez-en au référant de votre centre (liste en lien)

Niveau 3

Animations

- ✓ Exposition « Entre les pages » du 5 novembre 2013 au 24 décembre 2013 : Une belle occasion d'explorer le monde des albums pour la jeunesse à travers la création romande et de découvrir un des métiers du livre ! du 5 novembre au 23 décembre 2013 (visites commentées pour les 4-5H sur demande auprès de sabine.perruchoud@bms.sierre.ch)
- ✓ Prix Chronos 2013-2014 : les livres et les informations sont disponibles à la BMS (sélection en lien)

Niveau 3

Personne de référence pour les écoles

✚ sabine.perruchoud@bms.sierre.ch ou au 027/455.02.60

Formulaire d'inscription pour les visites commentées (fichier en lien)

Niveau 3

Commission Ecole-Bibliothèque

Son rôle est de renforcer les relations Ecole-Bibliothèque en mettant en place des actions pour la promotion de la lecture. La commission est constituée, du directeur des écoles, de la responsable de la BMS, de la coordinatrice du réseau des bibliothèques publiques et scolaires pour le Valais romand, d'une bibliothécaire et d'un représentant de chaque centre scolaire et/ou de tous les niveaux scolaires. Si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à en faire part au représentant de votre centre (liste en lien)

Niveau 3

Services de la Médiathèque Valais

Les trois sites de la Médiathèque Valais pour la documentation pédagogique [Médiathèque Valais](#) sont Sion, Brigue et Saint-Maurice

- ✓ *La Médiathèque de Saint-Maurice est le lieu principal pour la documentation pédagogique en Valais [Médiathèque Valais Saint-Maurice](#) de par sa proximité avec la [HEP Valais](#). Elle gère la documentation pédagogique et la bibliothèque HEP pour le Valais romand.*
- ✓ [La Médiathèque Valais](#) propose sous sa rubrique *CLIC VALAIS*, une panoplie de liens sur le Valais comme [WikiValais](#) dont les différents portails (faune, flore, histoire...) sont une source de renseignements non négligeable pour la préparation de vos cours.

Niveau 3

Lectures suivies

- ✓ [Bibliomedia](#) Le service des lectures suivies prête le même titre à tous les élèves d'une classe pour une lecture partagée. On peut les commander par téléphone ou par Internet. Le catalogue existe en version imprimée ou peut être consulté en ligne. Le prêt est de 8 semaines avec prolongation sur demande et selon les disponibilités. Le canton du Valais prend en charge tous les coûts de l'emprunt des séries.

- ✓ *Médiathèque Valais* : [OPAC RERO Valais](#) Dans le catalogue de RERO Valais, cliquer sur recherche avancée, cocher lectures suivies. Ensuite il faut chercher le titre qui vous intéresse et faire la demande exemplaire par exemplaire. L'emprunt de lectures suivies est gratuit, la série de livres est à retirer sur un des sites de la Médiathèque Valais.

Niveau 3

Sites de références littérature jeunesse

- ✓ [Ricochet](#) c'est le site de la littérature jeunesse. Vous y trouverez des critiques de livres, des sélections, des biographies d'auteurs, des expositions...
- ✓ [Jeunesse et média AROLE](#) est une association romande de littérature pour l'enfance et la jeunesse. Ses actions de promotions de la lecture pour les écoles sont : La Ribambelle pour les écoles enfantines et Le Virus lecture pour les écoles primaires. Cette association publie également une revue « Parole » et organise des journées de formation.
- ✓ [Lab-elle](#) c'est un choix d'albums attentifs au potentiel féminin.
- ✓ [Né Pour Lire](#) est une action nationale pour la promotion de la lecture pour les enfants de 0 à 4 ans. Cette action vise à sensibiliser les parents à l'importance de dialoguer avec leurs jeunes enfants, de leur raconter des histoires et de découvrir les livres avec eux.
- ✓ [Prix Fantaisie 2013](#) c'est une belle sélection d'albums et de romans proposée à la lecture critique de petits jurés.
- ✓ [Prix Chronos](#) propose aux participants de lire des ouvrages ayant pour thèmes les relations entre les générations, transmission du savoir, parcours de vie, vieillesse et mort et de voter pour son livre préféré.
- ✓ [LireDélire](#) c'est 7 livres en lice pour le Prix RTS Littérature Ados, 7 classes pour vous les faire découvrir à travers un clip vidéo écrit et joué par les élèves, des débats critiques et un reportage pour approfondir une thématique.

Niveau 3

Délégation à la lecture et Etincelles de culture

- ✓ Nicole Grieve est la personne responsable de la promotion de la lecture en Valais (nicole.grieve@admin.vs.ch)
- ✓ Vous êtes une école ou un/e professionnel/le de la culture et vous désirez faire découvrir aux élèves la richesse et la diversité culturelle du Valais? Le programme «[Etincelles de culture pour les écoles](#) » du Service de la culture est là pour vous.

4.4.2. Le portail public

Actuellement, la page d'accueil de la BMS¹⁴ sur le site officiel des écoles de Sierre est identique à celle du site de la commune de Sierre. Elle doit être complétée et adaptée au public cible, qui est constitué des élèves et de leurs parents. Un texte différent de celui proposé permettra de mieux sensibiliser le public aux actions et aux offres de la BMS. Le lien hypertexte de cette page renverra le visiteur directement au site internet de la BMS sur lequel il trouvera de plus amples informations et le catalogue en ligne. Si la création du nouvel onglet **Culture, sport et loisirs** est validé pour le portail enseignant, il sera de même pour le portail public.

Le projet pour la page d'accueil du portail public est mis en annexe 5 de ce travail.

4.5. Mise en place et suivi du portail

Afin de profiter de la dynamique conjointe des changements dans le fonctionnement des enseignants dus au PER et au site officiel des écoles, il est prévu que le portail d'informations de la BMS soit accessible avant fin 2013.

La mise en place de ce portail ne devrait pas poser de problèmes particuliers, le site des écoles étant déjà actif et les principaux problèmes techniques déjà résolus. Aucun budget spécifique n'est dédié à sa réalisation car les moyens humains à disposition seront englobés dans le temps de travail actuel de la bibliothécaire de la BMS en charge du portail et du secrétaire des écoles responsable de la mise à jour du site.

Par contre, il ne faut pas oublier d'évaluer ceux nécessaires au suivi du site, c'est-à-dire à son évolution et à ses mises à jour, car le succès d'un tel service est basé autant sur la fiabilité des données que sur l'attrait de la nouveauté. Dans le cas présent, le processus de travail pour la mise à jour est simple, les informations et nouveautés seront transmises par la BMS à la direction des écoles, qui après validation, les transmettra au secrétaire qui les retranscrira sur le site dans les plus brefs délais. Cependant, il faut savoir que dans le contexte actuel, des moyens supplémentaires ne seront pas accordés pour le suivi du portail et qu'il faudra sûrement mettre à contribution les autres bibliothécaires de la BMS.

Pour fidéliser les visiteurs, la promotion des services de la bibliothèque doit se faire régulièrement au travers des news qui visent à diffuser rapidement une information. Elles doivent être attendues car pertinentes et attractives, ce qui va être un réel défi compte tenu du temps que cela va demander et de celui déjà limité à disposition. La fréquence des news doit être régulière, mais pour ne pas lasser les enseignants et épuiser les forces de la bibliothèque, une fréquence mensuelle paraît adéquate et réaliste. Pour la pertinence de l'information, l'idéal serait que l'information puisse être ciblée en fonction du degré scolaire, ainsi les enseignants du Cycle d'orientation ne recevraient pas l'information pour une animation qui s'adresse au moins de 6 ans. Cette possibilité est envisageable mais doit faire l'objet d'une demande spécifique auprès des concepteurs du site.

L'évaluation de la pertinence et de la valeur de ce service sur le web est un élément à ne pas négliger. Une période d'évaluation du portail d'informations sur trois ans, grâce aux statistiques et à une séance annuelle de feed-back, contribuera à entrevoir l'évolution des pratiques et à décider des développements à donner à ce service.

¹⁴ Annexe 4, image 3

Les statistiques de la BMS montreront la progression de la fréquentation de la bibliothèque et de l'utilisation des différents services proposés pour les classes.

L'organisation d'une séance annuelle de feed-back avec les enseignants en début d'année scolaire, lors de la présentation de la BMS, sera l'occasion de débattre des effets de ce nouveau mode de communication et des moyens mis en place pour favoriser le partenariat Ecole-Bibliothèque. La combinaison de ces deux évaluations permettra de savoir si les réponses apportées via le site web des écoles sont adaptées et si le contenu est pertinent.

Pour terminer, il faut relever qu'au-delà des moyens pour le suivi du portail, s'il devient un outil de travail pour les enseignants et qu'ils intègrent les offres de la bibliothèque dans leur programme, les moyens humains et matériels de la BMS pour répondre aux demandes scolaires devront être revus à la hausse.

5. CONCLUSION

« Le personnel de la bibliothèque aide à utiliser les livres et les autres sources d'information, des œuvres de fiction aux ouvrages documentaires, de l'imprimé à l'électronique, aussi bien sur place qu'à distance. Ces éléments d'information complètent et enrichissent les manuels et les auxiliaires et méthodes pédagogiques. » (Manifeste de l'UNESCO)

Le métier de bibliothécaire est un métier qui est en pleine évolution avec un changement au niveau des priorités : les collections ne sont plus au centre des préoccupations du bibliothécaire, ce sont les usagers qui occupent actuellement cette place. Le bibliothécaire est un médiateur, il aide l'utilisateur à connaître et à utiliser les différentes techniques du traitement de l'information et facilite son accès. C'est le rôle de médiateur du bibliothécaire qui prend toute sa valeur, qui apporte une plus-value à l'information et renforce l'impact de ses services. L'enseignant a aussi un rôle primordial à jouer en familiarisant les élèves à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information mais également en le dirigeant vers la bibliothèque qui ne doit pas seulement être liée à une obligation scolaire de lire, mais aussi à une offre de lecture plaisir.

Les éléments qui se mettront en place suite à ce travail de réflexion vont contribuer à l'intensification des relations entre l'école et la bibliothèque et marquera peut-être le début d'une reconnaissance effective du rôle de la bibliothèque dans l'éducation et de celui du bibliothécaire comme médiateur pédagogique.

Cependant, dans le contexte économique actuel où les budgets liés à la culture fondent, il faut vraiment que la BMS puisse faire valoir sa mission scolaire en obtenant un budget lui étant spécifiquement destiné. Les réflexions et actions entreprises par la Commission Ecole-Bibliothèque ainsi que la réalisation du portail d'informations sur le site officiel des écoles sont des éléments clefs de la réussite du partenariat Ecole-Bibliothèque. Si le portail d'informations a les retombées positives souhaitées dans les relations Ecole-Bibliothèque, il faudra que les autorités de tutelle reconnaissent la mission scolaire de la BMS comme partie intégrante de l'offre pédagogique et que l'augmentation du personnel qualifié et du budget permettent à la Bibliothèque-Médiathèque de Sierre de remplir sa double mission, publique et scolaire, dans de bonnes conditions.

6. BIBLIOGRAPHIE

Livres

CALENGE, Bertrand (1999) : Accueillir, orienter, informer : l'organisation des services aux publics dans les bibliothèques. Paris. Cercle de la librairie. Coll. « Bibliothèques ». 444 p.

CAMUS, Bruno (2001) : Rapport de stage et mémoires. Paris. Editions de l'Organisation.

Créer des services innovants : stratégies et répertoire d'actions pour les bibliothèques (2011). Villeurbanne. Presses de l'enssib. Coll. « La boîte à outils ». 172 p.

DORSELAER, Jacques (2002) : Méthodologie pour réaliser un travail de fin d'études. Bruxelles. Editions du C.R.I.D.

ENJALBERT, Gaëlle (2002). Offrir Internet en bibliothèque publique. Paris. Cercle de la librairie. Coll. « Bibliothèques »

MIRIBEL, Marielle de (2009) : Accueillir les publics : comprendre et agir. Paris. Cercle de la librairie. Coll. « Bibliothèques ». 512 p.

VIDAL, Jean-Marc (2012) : Faire connaître et valoriser sa bibliothèque : communiquer avec les publics. Villeurbanne. Presses de l'enssib. Coll. « La boîte à outils ». 180 p.

Travaux divers

MONNARD, J. (2013). Aide-mémoire : règles et principes ergonomiques d'un site web (document cours CGDB)

CLOUX, Léa (2012) : Bibliothèques mixtes, publiques et scolaires : réflexion et propositions de solutions pour la Bibliothèque-Médiathèque et les écoles de la ville de Sierre. Genève. HEG-GE. 109 p.

Groupe Régional des Bibliothécaires Vaudois (2003) : La bibliothèque scolaire : quelle mission ? : un dossier réalisé par le GRBV. 35 p. http://www.grbv.ch/Biblio_scolaires.pdf

Documents officiels

Bibliovalais Excellence

<http://www.bibliovalais.ch/valais/bibliovalais-excellence.html> (consulté le 19.09.13)

Contrat de prestations liant l'Etat (DECS) et les communes

http://www.vs.ch/Press/DS_3/CP-2013-04-23-20975/fr/contrat_fr.pdf (consulté le 19.09.13)

Directives du 15 février 2013 relatives aux bibliothèques communales/inter-communales et scolaires

<http://www.bibliovalais.ch/fs/documents/Directives%20bibliothques%20communales%20et%20scolaires%202013.pdf> (consulté le 19.09.13)

Manifeste de l'Unesco de la bibliothèque scolaire

http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/school_manifesto_fr.html

(consulté le 19.09.13)

Manifeste UNESCO/IFLA pour les bibliothèques publiques

http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html

(consulté le

19.09.13)

Médiathèque Valais

<http://www.mediathèque.ch/> (consulté le 19.09.13)

Normes pour les bibliothèques scolaires IFLA/UNESCO

http://www.edu.ge.ch/dip/biblioweb/page_professionnel/ifla/normes%20ifla.html

(consulté le 19.09.13)

Plan d'études romand

<http://www.plandetudes.ch/per> (consulté le 19.09.13)

Plan directeur des bibliothèques 2012

<http://www.bibliovalais.ch/valais/plan-directeur-bibliotheques-centres-valais.html>

(consulté le 19.09.13)

Recommandations pour les normes de bibliothèques scolaires du canton de Vaud

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/dgeo/fichiers_pdf/Recommandations_et_normes_pour_biblioth%C3%A8ques_scolaires.pdf (consulté le 19.09.13)

Sites consultés

Arbido : normes pour les bibliothèques scolaires

http://www.arbido.ch/fr/artikel_detail.php?m=1&id=1168 (consulté le 19.09.13)

Bibliothèques scolaires vaudoises : projet RERO-DGEO

http://www.rero.ch/pdfview.php?section=communiqu&filename=JR13_dgeo_avellan.pdf (consulté le 19.09.13)

Ecole bibliothèque

<http://www.bibliobe.ch/fr/News/Informations-2012-4/Reflets-de-la-4e-Journee-des-bibliotheques.aspx> (consulté le 19.09.13)

Ergonomie du web

<http://www.ergolab.net/index.php> (consulté le 19.09.13)

Promotion de la lecture « Réseau lectures »

http://www.vs.ch/NavigData/DS_313/M20254/fr/concept_lecture.pdf

(consulté le

19.09.13)

Rédiger une convention

<http://www.animafac.net/fiche-25-rediger-une-convention-de-partenariat/>

(consulté le

19.09.13)

Annexe 6 Analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités, menaces)

	Positif	Négatif
Interne	<p><u>Forces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Locaux et aménagements : places de travail, accueil des classes possible, taille du bâtiment • Offre documentaire : collections en adéquation avec les degrés d'enseignement • Environnement technologique : site internet, catalogue avec commentaires de lecteur, etc. • Travail en réseau • Visites de classes • Moyens humains : personnel qualifié • Moyens financiers • Soutien de l'autorité de tutelle • Services et animation au grand public 	<p><u>Faiblesses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne remplit pas sa mission scolaire • Stratégie de communication avec les enseignants • Mauvais équilibre entre les prestations pour les écoles et le grand public • Emplacement de la bibliothèque pour les écoles • Pas d'évaluations internes et externes • Heures d'ouverture • Moyens humains : personnel pas assez nombreux
Externe	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'étude romand • Contexte cantonal favorisant les bibliothèques • Documentation pédagogique de la MV 	<p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Désintérêt des enseignants pour la bibliothèque • Dépôts de livres et bibliothèques de classes • Généralisation de l'utilisation d'Internet

Annexe 2

Modèle du premier Plan directeur

CONVENTION TYPE BIBLIOTHEQUE¹⁵ - ECOLE

En application de l'article 9 des Directives concernant les bibliothèques communales et scolaires et dans l'esprit du *Manifeste de la bibliothèque scolaire* préparé par l'IFLA¹⁶ et approuvé par l'UNESCO (1999), la bibliothèque xxx et l'école xxx définissent ainsi les modalités de leur collaboration.

Le budget et le personnel attribués à la bibliothèque ne font pas partie de cette convention.

La bibliothèque s'engage à soutenir l'école dans sa mission d'enseignement en assurant les prestations suivantes :

1. mettre à disposition des élèves de la littérature et des documents, selon une politique d'acquisition en lien avec les programmes d'enseignement, qui leur permettent :
 - a. d'approfondir la matière enseignée,
 - b. d'améliorer leurs compétences en matière documentaire en utilisant les outils adéquats,
 - c. de connaître, utiliser et évaluer toutes les ressources mises à disposition pour leurs recherches documentaires,
2. collaborer avec la Médiathèque Valais (en particulier le secteur Documentation pédagogique) et les bibliothèques spécialisées pour soutenir le corps enseignant dans la préparation de leurs cours et dans leur formation continue.
3. mettre à disposition des places de travail pour servir de lieu d'étude et de rencontre pour les élèves et les enseignants.
4. encourager la lecture en général par des animations spécifiques (expositions, conteries, conférences, ...).
5. organiser, selon un plan convenu avec l'école, des visites et des initiations documentaires dans ses locaux,
6. ...
7. ...

L'école s'engage à soutenir la bibliothèque dans sa mission d'information en assurant les prestations suivantes :

1. inciter élèves et enseignants à se rendre à la bibliothèque notamment en facilitant l'organisation de plages horaires pour travailler en bibliothèque (après-midi culturel, visite mensuelle, ...)
2. intégrer le ou la responsable de la bibliothèque dans les réunions scolaires
3. informer régulièrement la bibliothèque des sujets ou thèmes importants traités durant l'année scolaire,
4. désigner une personne de référence dans son équipe pédagogique pour assurer le contact avec la bibliothèque
5. ...
6. ...

¹⁵ Cette convention s'adresse à toute bibliothèque de type scolaire ou mixte (scolaire et lecture publique, communale).

¹⁶ Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques

Cette convention entre en vigueur dès sa signature. Elle est valable durant une période 4 ans et renouvelable tacitement pour une nouvelle période sans avis contraire de l'une ou l'autre des parties signataires.

Signé le

Direction de l'école (Commission scolaire)	Responsable de la bibliothèque
---	--------------------------------

Convention de partenariat entre la Bibliothèque-Médiathèque Sierre et les Ecoles de Sierre

En application des Directives du 15 février 2013 relatives aux bibliothèques communales/intercommunales et scolaires, article 10 alinéa 1 « Convention avec les écoles »

En raison de l'introduction du PER qui renforce le rôle de la bibliothèque dans le processus d'apprentissage

Rôles de la bibliothèque

La bibliothèque s'engage à soutenir l'école dans sa mission d'enseignement en assurant les prestations suivantes :

1. Mettre à disposition des élèves et des enseignants de la littérature et des documents, selon une politique d'acquisition liée au PER qui leur permettent :
 - ✓ D'approfondir la matière enseignée
 - ✓ D'améliorer leurs compétences en matière de recherche documentaire et informationnelle en utilisant les outils adéquats
 - ✓ De connaître, d'utiliser et d'évaluer toutes les ressources mises à disposition pour leurs recherches documentaires
 - ✓ De trouver des livres pour la lecture plaisir
2. Mettre à disposition des places de travail pour favoriser l'étude et les rencontres entre élèves et/ou enseignants
 - ✓ Places pour travail en groupe
 - ✓ Place pour travail individuel
 - ✓ Postes informatiques et imprimantes
3. Promouvoir et encourager la lecture en général par des animations
 - ✓ Expositions
 - ✓ Après-midi de contes
 - ✓ Conférences
 - ✓ ...
4. Organiser, selon une planification convenue avec l'école, des visites et des initiations documentaires dans ses locaux
 - ✓ Visites commentées pour tous les degrés sur demande
 - ✓ Visites commentées obligatoires pour les 3H (1P)
 - ✓ Visites libres avec ou sans rendez-vous durant les heures d'ouverture
5. Collaborer avec la Médiathèque Valais en particulier le secteur documentation pédagogique pour soutenir le corps enseignant dans la préparation de ses cours et dans sa formation continue
6. Désigner un répondant pour la bibliothèque dont le rôle est :
 - ✓ D'assurer le contact avec le répondant pour le corps enseignant
 - ✓ De favoriser la venue des classes lors d'animations à la bibliothèque dans la perspective de promouvoir la lecture
 - ✓ De diffuser l'information concernant les animations de la bibliothèque
7. Soutenir la Commission Ecole-Bibliothèque en mettant en place de nouvelles prestations pour les classes et en satisfaisant les attentes des enseignants

8. Tenir à jour des statistiques de fréquentation
9. Organiser une présentation annuelle de la bibliothèque pour tous les enseignants
10. Faire vivre le portail « bibliothèque » pour les enseignants sur le site web des écoles de Sierre

Rôles de l'école

L'école s'engage à soutenir la bibliothèque dans sa mission d'information en assurant les prestations suivantes :

1. Inciter élèves et enseignants à se rendre à la bibliothèque notamment en facilitant l'organisation de plages horaires pour travailler en bibliothèque (voir domaine langue française du PER)
2. Intégrer le ou la responsable de la bibliothèque dans les réunions scolaires
3. Informer régulièrement et de manière anticipée la bibliothèque des sujets ou thèmes importants traités durant l'année scolaire ainsi que des projets des centres scolaires
4. Soutenir la Commission Ecole-Bibliothèque, en mettant encourageant un enseignant de chaque centre scolaire à participer aux réunions et aux groupes de travail
5. Désigner un répondant pour les équipes pédagogiques dont le rôle est :
 - ✓ D'assurer le contact avec la bibliothèque
 - ✓ D'encourager la lecture en général en favorisant la venue des classes lors d'animations à la bibliothèque
 - ✓ De diffuser l'information concernant les animations de la bibliothèque dans les classes concernées
6. Inventorier les bibliothèques de classes afin de favoriser leur circulation et leur attractivité.
7. Evaluer le niveau de satisfaction des enseignants et l'impact des moyens proposés par la bibliothèque sur l'apprentissage de la lecture

Le budget et le personnel attribués aux écoles et à la bibliothèque ne font pas partie de cette convention

Durée de la convention :

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an à compter de la date de signature. La convention peut être prolongée d'un commun accord entre les deux parties de façon tacite, mais il serait bienvenu que la Commission Ecole-Bibliothèque évalue chaque année la pertinence de son contenu et y ajoute les modifications nécessaires sous forme d'avenants au document initial.

Signé le.....

Directeur des écoles	Responsable de la bibliothèque
----------------------	--------------------------------



Annexe 4



Image 1 : Page d'accueil du site



Image 2 : Présentation

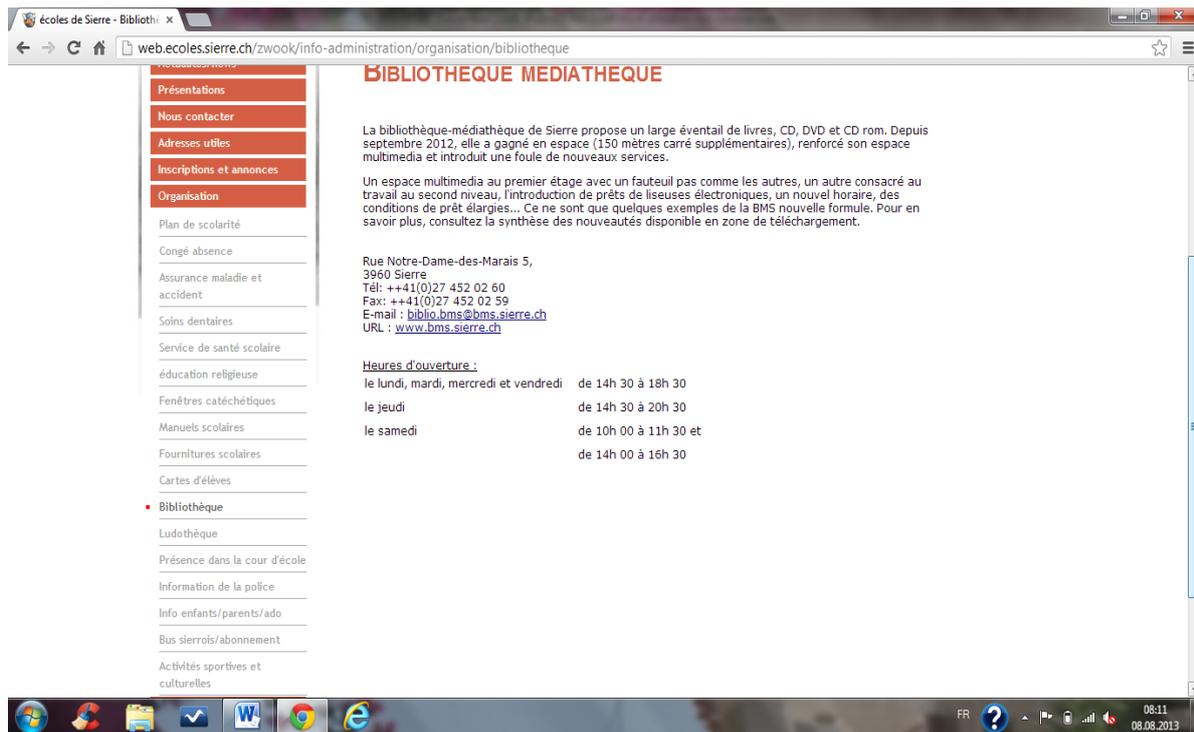


Image 3 : Page d'accueil actuelle de la BMS

Annexe 5

BIBLIOTHÈQUE-MEDIATHÈQUE

www.bms.sierre.ch

- ❖ La Bibliothèque-Médiathèque de Sierre est située à côté du centre scolaire de Borzuat, dans le prolongement du parc du cheval, juste derrière la Coop. (carte localisation)
- ❖ La bibliothèque est ouverte tous les jours
 - Lundi, mardi, mercredi, vendredi 8h à 11h et 14h30 à 18h30
 - Jeudi 8h à 11h et 14h30 à 20h
 - Samedi 10h à 12h et 14h à 17h
 - le matin emprunt seulement à la borne automatique
- ❖ Les collections s'adressent aux enfants d'âge préscolaire et scolaire, ainsi qu'à toute la population, quel que soit son âge.
- ❖ Vous y trouverez des livres, des CD, des DVD, de liseuses et de nombreux journaux.
- ❖ L'inscription coûte 7.- frs et le prêt de 10 documents dont au maximum 5 non-livres est gratuit.
- ❖ Un accès Wi-Fi ainsi que de nombreux postes informatiques permettront à chacun de faire des recherches ou de travailler.
- ❖ Des expositions et des animations sont régulièrement organisées
- ❖ Avant de venir à la BMS, vous pouvez consulter le catalogue à l'adresse suivante www.bms.sierre.ch
- ❖ Actualité/News
Exposition **Entre les pages** à découvrir du 5 novembre au 23 décembre 2013
Né Pour lire : sensibilisation à la lecture pour les enfants d'âge préscolaire samedi 30 novembre 2013 entre 10h30 et 11h30
- ❖ Nouveauté
Tous les élèves de 3H (1P) viendront durant l'année scolaire à la Bibliothèque avec leur enseignant et recevront gratuitement le Bibliopass.

Bibliothèque-Médiathèque
Rue Notre-Dame-des-Marais 5
3960 Sierre
027 452 02 60
biblio.bms@bms.sierre.ch
www.bms.sierre.ch



Annexe 6

VISITES COMMENTEES



1-2 H

Approche de la bibliothèque et de son règlement
Comptine « Pour être l'ami des livres »
Moment de lecture individuelle
Lecture d'une histoire
Choix de livres à emprunter



3H

Le règlement de la BMS
Rappel de la signification des couleurs des cotes
Différence entre une fiction et un documentaire (plaisir/information)
Exercices pratiques
Lecture d'une histoire
Choix de livres à emprunter



4H

Rappel du règlement de la bibliothèque...
Identifier les différents « acteurs » du livre : auteur, illustrateur, éditeur, collection, contenu...
Lecture d'un livre puis reconstitution de l'histoire en fonction des différents éléments observés
Choix de livres à emprunter



5-6H

Rappel du règlement de la bibliothèque...
Recherche dans le catalogue en ligne : auteur, titre, mot, matière
Recherche de livres au rayon
Quiz sur les livres retrouvés au rayon
Choix de livres à emprunter



7-8H

Rappel du règlement de la bibliothèque...
Rappel de la recherche dans le catalogue en ligne
Recherche de livres au rayon
Quiz sur le fonctionnement de la bibliothèque et la recherche dans le catalogue en ligne
Choix de livres à emprunter



CO 9-11H

Rappel du règlement et de la recherche dans le catalogue en ligne
Recherche sur Internet et présentation des ressources électroniques